

tionne. Un tel mariage devient donc impossible ; ce serait provoquer une lutte affreuse entre son fils adoptif et le spadassin qui ose se vanter de ses honteux exploits. M. Daverny comprend qu'il doit s'imposer sur ce sujet si pénible un rigoureux silence, non seulement envers Francis, mais envers sa femme et ses enfants, s'il ne veut enlever brusquement à ces derniers toute leur joie. La situation est plus difficile en ce qui concerne son pupille ; il attendra vraisemblablement qu'on l'encourage avant de solliciter la main de Laurence, et interprétera dans le sens le plus fâcheux le silence de son tuteur.

Cependant M. Daverny, dans la prévision du procès dont il était menacé, ne perdit pas un instant avant d'aller consulter l'un des avocats les plus renommés du barreau de Paris, à qui il exposa la situation dans des termes clairs et précis.

Le célèbre praticien s'abstint toutefois d'énoncer son opinion, s'engageant seulement à étudier l'affaire sans retard et avec tout le soin qu'elle exigeait.

Le pauvre Marcel revint chez lui tout aussi inquiet qu'il en était sorti, mais du moins une consolation l'attendait à son retour : c'était une lettre de Laurence dont voici quelques extraits :

« Que devenez-vous, cher père, dans le grand